



Commerçant refuse de rendre un acompte après annulation du rdv

Par Nico_Msn

Bonjour, je souhaiterais avoir des précisions sur la gestion du non remboursement d'un acompte par un commerçant.

Une proche à versé un acompte à une esthéticienne en ligne (instagram) précédant un RDV.

La commerçante avait demandé à sa cliente en amont de confirmer sa venue au minimum la veille au soir, ce qu'elle a oubliée de faire (la commerçante n'a effectuée aucune relance).

La cliente renvoie un message tot le lendemain à cette commerçante pour reconfirmer sa venue, elle lui explique que manque de confirmation, elle à déjà remplacé sa cliente sur le créneau de RDV et refuse de lui rendre son acompte, car elle estime que le temps passé à échanger par message doit être rémunéré malgré tout.

A savoir que tout cela résulte d'une conversation entre la commerçante sur un compte professionnel instagram et sa cliente. Aucun contrat ni signature.

Qui est dans son droit, la cliente peut-elle lui réclamer son acompte ?

Merci par avance pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un acompte n'est pas légalement remboursable.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187[/url]

Le professionnel est tenu de réaliser la prestation, la cliente peut lui envoyer une injonction de faire par un huissier. Toutefois les frais à prévoir risquent d'être finalement élevés si le professionnel persiste.

Il y a aussi le signalement à la DGCCRF : [url=http://https://signal.conso.gouv.fr/]http://https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Et méfiez vous des charlatans qui écumant le web. Si ça se trouve votre amie a échappé au pire...